



COMMUNIQUÉ

Le Conseil d'Administration d'EIFFAGE, réuni le 28 juin 2006, a décidé de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés en application de la treizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2005.

Le nombre maximum d'actions émises sera de 3 750 000, soit 4,01 % du capital après dilution, et le prix de souscription sera de 48,50 euros par action, correspondant à 80 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt dernières séances de la bourse.

☆☆☆